FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

Date de révision : 07/05/2026 **Version n° 1**

SECTION 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateur de produit

Nom : ATF ULV

1.2 Utilisation du mélange : Huile transmission

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ARMORINE S.A.
ZI Lann Sévelin BP 70115 56601 LANESTER Cedex
Tél : 02.97.76.13.87
Fax : 02.97.76.13.69
E-mail : contact@armorine.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Asp. Tox.1 H304

2.2 Eléments d'étiquetage CLP

Pictogramme des risques	GSHS08
Mention d'avertissement	DANGER
Mention de danger	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Conseils de prudence	P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P331 NE PAS faire vomir P501 Eliminer le contenu/récipient en accord avec les réglementations locales et nationales

2.3 Autres dangers

Effets néfastes pour la santé :

Le brouillard d'huiles minérales peut irriter les yeux et l'appareil respiratoire
L'exposition prolongée peut provoquer des dermatoses
L'huile usagée peut contenir des impuretés dangereuses

Effets néfastes sur l'environnement :

Ne pas rejeter dans l'environnement : risque de contamination du sol et des eaux souterraines.

Evaluations PBT et vPvB :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT et vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélange

Nom chimique	Numéros CAS/CE Enregistrement	Classification CE 1272/2008	%
Lubricating oils (pétrole), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	72623-87-1/276-738-4/ 012119474889-13-XXXX	Asp. Tox 1 – H304	80% < x < 90%

Pour le libellé complet des phrases H, voir rubrique 16

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence

Après contact oculaire
Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières bien ouvertes. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparait une rougeur ou une gêne visuelle.

Après contact cutanée
Enlever les vêtements contaminés, nettoyer les zones du corps concernées avec du savon et de grandes quantités d'eau. Consulter un médecin si une irritation apparait.

Après inhalation
Amener la personne à l'air frais.

Après ingestion
Ne pas faire vomir. Ne rien donner par voie buccale. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Anti poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux
Possibilité de rougeur

Contact avec la peau
Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

Inhalation
Possibilité de nausées, maux de tête, irritations en cas d'inhalation importante de vapeurs.

Ingestion
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, toujours considérer qu'il y eu aspiration ; l'aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique fatale.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Mousse, Dioxyde de carbone CO2, poudre sèche, eau pulvérisée

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité
Ne pas utiliser de l'eau sous forme de jet

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Lors de la combustion il peut se produire fumée et vapeurs, CO, CO2 …
Leur inhalation est très dangereuse

5.3 Conseil aux pompiers

Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Porter un appareil de protection respiratoire autonome en cas de fumées abondantes et des vêtements de protection.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non secouristes
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Assurer une ventilation adéquate. Eliminer toutes les sources d'ignition.

Pour les secouristes
Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pollution des égouts, des eaux en surface et des nappes phréatiques. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant. Conserver les déchets dans des récipients clos et étanches en vue de l'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel (voir section 8). Se laver les mains après chaque utilisation.
Utiliser dans des zones bien ventilées.
Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation et de chaleur. Ne pas fumer.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker sur rétention à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation, de préférence dans leur emballage d'origine.
Ne pas entreposer dans des emballages non étiquetés.
Stocker à l'abri des acides et oxydants forts.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition
Brouillard d'huile 5.4mg/m3

Lubricating oils (pétrole), C20-50, hydrotreated neutral oil-based
Nuage d'huile : 5 mg/m3 (8h) HTP 2016/FIN.
5 mg/m³, TWA PEL (OSHA) 5 mg/m³, TLV-TWA (ACGIH) 10 mg/m³, TLV-STEL (ACGIH).

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une ventilation appropriée. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation. Respecter les règles d'hygiène. Recommandations pour une manipulation sans danger : porter des équipements de protection individuelle.
Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux
Si un risque d'éclaboussures existe, porter de lunettes de sécurité avec protection latérale (conforme à la norme EN166) en cas de projections.

Protection respiratoire
Aucune dans des conditions normales d'utilisation. En cas de formation de brouillards ou vapeurs, appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un préfiltre à particules.

Protection des mains
Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN374)
La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.
Type de gants conseillés : Caoutchouc nitrile (NBR) ou PVC avec un index de protection > 5 (temps de perméation > 240 minutes). Remplacer les gants immédiatement en cas de coupes, de trous ou d'autres signes de dommages ou de dégradation.

Protection de la peau et du corps
Porter des vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité, vêtements à manches longues.

Protection de l'environnement
Prévoir des bacs de rétention et une ventilation adaptée
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Prévoir des sols imperméables et résistants aux hydrocarbures.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Ambre
Densité	Environ 0.84
pH	Non établi
Point d'écoulement	Environ -30°C
Point éclair	>180°C
Température d'auto inflammation	Peu probable
Propriétés explosives	Insoluble et non miscible dans l'eau
Solubilité	Soluble dans un grand nombre de solvants usuels
Viscosité cinématique	Environ 18 cSt à 40°C
Propriétés explosives	Ne présente pas de caractère d'explosivité dans les conditions raisonnablement prévisibles.

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Aucune réactivité dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Chimiquement stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans les conditions d'utilisations préconisées.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Absence de décomposition dans des conditions normales.
La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, aldéhydes …et des suies (voir § 5.2)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement n° 1272/2008

Toxicité aigüe

Informations sur le produit : aucune donnée disponible

Informations sur les composants :

-Lubricating oils (pétrole), C20-50, hydrotreated neutral oil-based

DL50 orale > 5000 mg/kg, Rat (OECD 401)
DL50 cutanée >2000 mg/kg , Cutanée, lapin (OECD 402)
CL50 inhalation > 5.53 mg/L , inhalatoire , rat (OECD 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Informations sur le produit : à notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : des contacts répétés et prolongés peuvent causer des rougeurs, dermatites ou irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Informations sur le produit : à notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger ; peut provoquer une irritation temporaire

Informations sur les composants : absence de donnée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Informations sur le produit : non classé sensibilisant

Informations sur les composants : absence de sensibilisation connue

Mutagénicité sur les cellules germinales

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : Absence de composés classés

Cancérogénicité

Informations sur le produit : à notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : absence de composés classés

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité pour la reproduction

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : Absence de composés présentant des risques connus

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : Absence de donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : Absence de donnée disponible

Danger par aspiration

Informations sur le produit Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger spécifique des produits de basse viscosité < 20.5 cSt à 40°C est une aspiration dans les voies respiratoires. Cette aspiration peut survenir par ingestion, mais également de manière indirecte lors de vomissements naturels ou provoqués suite à une ingestion. Dans ce cas, il y a un danger aigu de pneumonie chimique.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le règlement CE n°1272/2008

11.2.2 Autres informations

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Absence de données expérimentales sur la toxicité pour les organismes aquatiques.

Concernant les substances **:**

-Lubricating oils (pétrole), C20-50, hydrotreated neutral oil-based

Toxicité aiguë - poisson LL_{50}, 96 heures: > 100 mg/l,
NOEL, 96 heures: ≥ 100 mg/l, WAF (OECD 203)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques
EL50, 48 heures: > 10000 mg/l, Daphnia magna
NOEL, 48 - 96 heures: ≥ 10000 mg/l,
LL_{50}, 24 - 96 heures: > 10000 mg/l, WAF (OECD 202)
Toxicité aiguë – plantes aquatiques
NOEL, 72 heures: ≥ 100 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata WAF (OECD 201)
Toxicité aiguë - microorganismes
NOEL, 10 minutes: > 1,93 mg/l, Micro-organismes (boue d'eaux usées) (DIN 38412, DIN38409)
Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie
NOELR, 14 jours: >= 1000 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques
NOEL, 21 jours: 10 mg/l, Daphnia magna WAF (OECD 211)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas facilement dégradable.

Concernant les substances **:** absence de donnée

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) : n'a pas fait l'objet de test spécifique
Facteur de bioconcentration (BCF) : n'a pas fait l'objet de test spécifique

Concernant les substances : absence de donnée

12.4 Mobilité dans le sol

Compte tenu de ces caractéristiques physico-chimiques, le produit est en général, peu mobile dans le sol.
Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Concernant les substances qui composent le mélange
Elles ne répondent pas aux critères d'identification des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB), figurant en annexe XIII de REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée spécifique

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit/de l'emballage
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée

Code déchets selon le CED (Code européen des déchets) : il doit être attribué par l'utilisateur, selon son application

Informations pertinentes pour le traitement des déchets
Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Conserver les étiquettes sur le récipient vide.
Le récipient vide garde des restes du produit qui peuvent être dangereux : ne pas pressuriser, couper, souder, percer ou exposer les récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique …

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées
L'utilisation d'eau pour le nettoyage des emballages vides n'est pas conseillée. Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR/RID/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé pour le transport des marchandises dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies			
14.3 Classe de danger pour le transport			
14.4 Groupe Emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulière au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France)
Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées

Dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire
Substances candidates à autorisation : ce mélange ne contient aucune substance concernée
Substances soumises à autorisation : ce mélange ne contient aucune substance concernée

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail (France)
Tableau des maladies professionnelles : n°36 (affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse)

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange. Les mesures de gestion des risques et les conditions d'utilisation de sécurité sont incluses dans les rubriques pertinentes de la fiche de données de sécurité

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Indication des modifications création

Mentions H pertinentes

Asp. Tox.1 Danger par aspiration Catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Informations supplémentaires :
Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées (1.2) sans au préalable demander l'avis des services techniques du fournisseur.

Les informations contenues dans ce document se basent sur les données disponibles, à la date indiquée. Elles ne présentent toutefois aucune garantie concernant la précision des données ou les résultats obtenus à partir de ces données.
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.
Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.
Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux ci.